



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Fiche départementale - Loire (42)

### Les ICPE du département

- 8 sites Seveso (7 Seveso seuil bas, 1 Seveso seuil haut)
- 49 installations relevant de la directive IED
- 32 carrières
- 384 km de canalisations de gaz naturel



### Les chiffres clefs 2022 de l'inspection

#### Bilan des contrôles

- |  |   |                            |
|--|---|----------------------------|
| • 199 inspections de sites industriels       | • 10 inspections d'appareils à pression | • 35 mises en demeure      |
| • 37 contrôles inopinés de sites industriels | • 9 inspections de canalisations        | • 1 amende                 |
|  |   | • 3 astreintes financières |

#### Bilan de l'instruction

- |  |  |
|--|--|
| • 7 décisions sur des dossiers soumis à autorisation | • 4 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement |
|--|--|

### La protection des riverains

#### Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 1 PPRT en vigueur,
- 4 logements diagnostiqués pour des travaux de renforcement du bâti (sur 5).

## Focus sur une action récente : des travaux pour réduire les émissions atmosphériques d'une verrerie

La verrerie de Veauche est spécialisée dans la **fabrication de bouteilles pour l'alimentation**. L'usine comporte 2 fours mixtes (gaz naturel et fuel) alimentant 7 lignes de fabrication. Elle emploie 280 personnes et fonctionne 24h/24h, 365 jours par an. La verrerie est implantée dans un environnement qui s'est façonné à son contact. L'urbanisation s'est développée progressivement autour du site. Le site est autorisé à une production journalière de 600 t/j et est soumis à la directive IED concernant notamment les sites ayant les rejets atmosphériques les plus importants. L'inspection procède à un suivi documentaire régulier (notamment les résultats des autosurveillances air) et réalise au minimum une inspection annuelle sur le site.

Suite à la dégradation de l'état d'un four, **les valeurs limites des émissions atmosphériques se sont dégradées**. La démarche de l'exploitant a été d'engager **une succession de travaux** permettant de lever les non-conformités

prises en évidence par l'inspection. Des travaux de réfection du four ont eu lieu après l'investissement de 20 M€ et ont également permis de passer à une combustion 100 % gaz. Cette amélioration du process n'a pas suffi à améliorer les rejets en oxydes d'azote. C'est pourquoi l'exploitant a alors modifié son **système de traitement des fumées** (système DéNOx), d'un montant de 2 M€. Avec la modernisation des installations, l'émission annuelle de 60 tonnes d'oxydes d'azote mais également de 40 tonnes d'oxydes de soufre sera évitée (amélioration du système d'injection de chaux).

**Un travail collaboratif entre l'exploitant et l'inspection a permis de résoudre les problèmes les uns après les autres.**

Le prochain chantier restera l'instruction d'un dossier d'autorisation environnementale afin de mettre à jour l'arrêté d'autorisation du site, permettant de prendre en compte les évolutions techniques mais également l'augmentation du volume de production.